

Être autonome en toastant le soja

Avez-vous déjà pensé à toaster le soja, le lupin, la féverole ou le pois pour les rendre digestibles aux animaux et améliorer l'autonomie protéique de votre exploitation ? Et bien c'est possible en passant par la Cuma départementale du Gers.

Depuis octobre 2015, des éleveurs du Gers, des Hautes-Pyrénées, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et du Lot-et-Garonne ont la possibilité d'adhérer à la Cuma départementale du Gers pour utiliser un toasteur mobile. La machine de la marque italienne Mecmar commercialisée par Hervé Silo permet de toaster du soja mais aussi du lupin, de la féverole et du pois.

Le toasteur mobile se déplace d'exploitation en exploitation, ou plutôt, chaque adhérent va le chercher chez le précédent pour l'emporter sur son exploitation. Comment le déplace-t-on ? Certainement pas avec un tracteur ! Car le toasteur est déplacé sur une re-

morque routière et l'attelage n'est pas adapté pour un tracteur, on risquerait de le perdre sur la route, ce qui est hors de question pour un investissement qui représente 80 000 euros.

Le PTAC (poids total autorisé en charge) de la remorque est de 3,5 tonnes, par conséquent le PTAC du véhicule routier utilisé pour tracter doit faire au moins 3,5 tonnes et avoir par conséquent un PTR (poids total roulant autorisé) de 7 tonnes minimum. De plus, le permis BE est obligatoire. Certains adhérents n'ayant pas de véhicule adapté pour tracteur, louent un véhicule ce qui est une bonne solution et qui n'est pas forcément onéreuse.

60 adhérents pour 1500 tonnes

Depuis la mise en service de ce toasteur, la Cuma départementale du Gers a vu l'utilisation grimper en flèche. Si le projet a été lancé pour 450 tonnes de grains réparties entre 17 producteurs, le volume traité avait déjà atteint les 1 000 tonnes en mai 2016 et 1 500 tonnes/an de grains étaient toastées fin 2016. À la mi-2017, 60 exploitations adhéraient au toasteur de soja sur cinq départements.

Fin 2016, le toasteur commençait à atteindre ses limites en termes de volume traité, mais les Cuma des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ont investi en 2017. Leur nouveau

toasteur est mis en service en juillet ce qui libère des volumes pour le toasteur gersois. La Cuma départementale ouvre donc la possibilité à de nouveaux agriculteurs d'adhérer au toasteur. Ils peuvent être basés dans le Gers, les Hautes-Pyrénées, le Lot-et-Garonne, le Sud de la Dordogne, la Haute-Garonne ou le Tarn-et-Garonne.

Le toasteur ne se déplacera pas dans un département pour moins de 15 tonnes, il est donc important que plusieurs producteurs soient intéressés dans des villages assez proches les uns des autres.

Engagement obligatoire

Bien-sûr, il s'agit d'un fonctionnement en Cuma ce que implique un engagement sur un volume et une durée avec un système de parts sociales et une facturation en fin d'année en fonction des charges engagées. Actuellement, la souscription des parts sociales est de 12 euros par tonne engagée, ces parts sociales sont remboursables, si un

adhérent souhaite quitter l'activité à la fin de l'amortissement de la machine.

Quant à la facturation, en 2016, elle était de 41 €/heure hors GNR. Le débit est de 1,5 à 2 tonnes/heure et la consommation de carburant varie entre 35 et 40 litres/heure soit un prix de revient final de 50 €/tonne maximum incluant le GNR.



Le toasteur est mobile et doit être déplacé avec un véhicule routier possédant un PTR (poids total roulant autorisé) de 7 tonnes minimum. Le permis BE est nécessaire. (Photo FD Cuma du Gers)

Alimentation animale

L'intérêt du toasteur

Le soja possède des facteurs antitryptiques aussi appelés facteurs antinutritionnels. Il s'agit d'un réseau de protéines qui diminue la digestibilité du bol alimentaire, en particulier chez les monogastriques. Il n'est donc pas possible de donner le soja tel quel aux canards ou aux poulets.

Le toasteur, en grillant les graines, permet de détruire thermiquement ces facteurs antinutritionnels pour rendre le soja assimilable aux animaux. Il permet d'améliorer l'autonomie protéique des exploitations et d'améliorer la traçabilité des aliments. Le toasteur est aussi utile sur féverole, lupin ou pois.

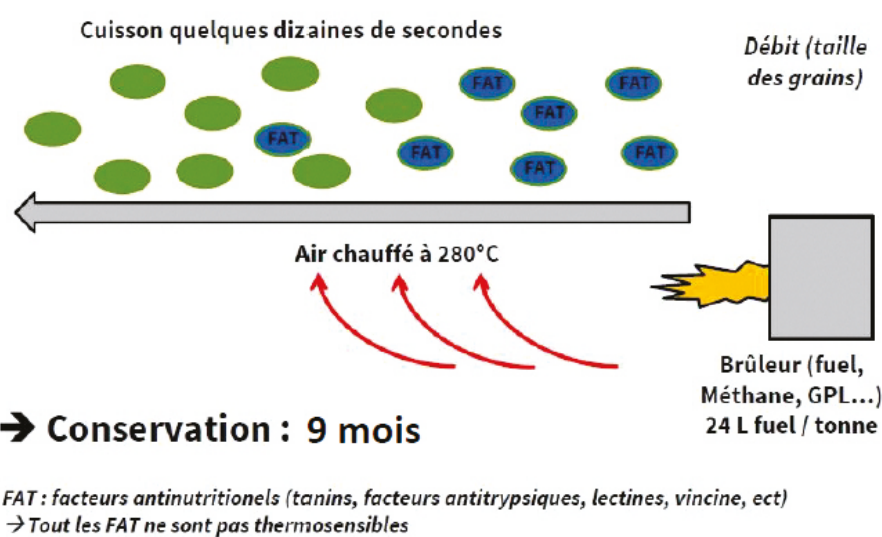
ADAPTER LES RATIONS

Toutefois, cette technique nécessite d'adapter les rations car le produit

obtenu est entier et non déshuilé. 20 % des gras restent présents. Il faut bien garder à l'esprit qu'on ne peut pas substituer du tourteau de soja par du soja toasté. Les éleveurs d'animaux mono-

gastriques (canards et volailles) sont particulièrement intéressés par la technique, mais elle est également intéressante pour les élevages de bovins, d'ovins et de caprins.

Fonctionnement du toasteur



Le toasteur est disponible pour de nouveaux adhérents dans le Gers, les Hautes-Pyrénées, le Lot-et-Garonne, le Sud de la Dordogne, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne. (Photo FD Cuma du Gers)

Chiffres clés

- investissement de départ : 80 000 €
- utilisation du toasteur fin 2016 : 1 500 tonnes/an
- 60 adhérents fin 2016
- 5 départements utilisent le toasteur
- débit de chantier : 1,5 à 2 tonnes/heure
- consommation : 40 litre de GNR/heure
- capital social de départ : 12 €/tonne engagée
- facturation 2016 : 41 €/heure hors GNR

Plus d'informations :

Pôle Machinisme -
Chambre d'Agriculture
du Gers - FDCUMA 32
Raphaëlle Poissonnet - Tél.
05.62.61.77.13 ou
ca32_technique@gers.chambagri.fr

